

Triathlon-Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	AGE 2017	ÉPREUVES	SEXE
U13	1/01/2003 au 31/12/2004	Natation – Cyclisme - Course 375m - 10km - 2,5km	M+F
U15	1/01/2001 au 31/12/2002	375m - 10km - 2,5km	M+F
	2018		
U13 *	1/01/2004 au 31/12/2006	Natation – Cyclisme - Course 375m - 10km - 2,5km	M+F
U15 *	1/01/2002 au 31/12/2003	375m - 10km - 2,5km	M+F

*Les deux catégories sont réunies sur le même départ pour l'épreuve qualificative l'année des Jeux du Québec.

B) AFFILIATION

Pour les épreuves de qualification pour les Jeux du Québec, les athlètes seront automatiquement membres d'un jour en payant les frais d'inscription de l'événement et les frais de licence d'un jour correspondant.

II FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2018

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÉPREUVES INDIVIDUELLE	SEXE
	Natation - Cyclisme - Course	
Jeunesse 12-15 ans (01/01/2003 au 31/12/2006)	375m – 10km – 2,5km	M+F

CATÉGORIES	ÉPREUVE INDIVIDUELLE CLM	SEXE
	Natation - Cyclisme - Course	
Jeunesse 12-15 ans (01/01/2003 au 31/12/2006)	200 – 5km – 1,5km	M+F

CATÉGORIES	ÉPREUVES RELAIS MIXTE	SEXE
	Natation – Cyclisme - Course	
Jeunesse 12-15 ans (01/01/2003 au 31/12/2006)	4x (200 – 5km – 1,5km)	M+F

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes : Minimum 1
Maximum 6 athlètes (3 garçons, 3 filles)

Tous les athlètes participent aux 2 catégories individuelles. Voir point H pour la participation de l'épreuve en relais.

Entraîneurs : Minimum 1
Maximum 2

Accompagnateurs : 0 si 2 entraîneurs
1 si 1 entraîneur

Un membre du personnel d'encadrement doit être conducteur pour le transport de vélos. Il est souhaitable d'avoir une femme au sein du personnel d'encadrement.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Affiliation annuelle à la fédération obligatoire au 30 juin 2018;
Être certifié introduction à la compétition en triathlon et avoir complété 10 points de crédit professionnel **approuvés par Triathlon Québec depuis le 1^{er} juillet 2016.**

OU

Être formé entraîneur communautaire en triathlon avec une des formations complémentaires suivantes :

- En athlétisme : Entraîneur sportif formé
- En cyclisme : Compétition-Introduction et Habilités et tactiques cyclisme sur route
- En natation : L'entraîneur des fondements de la natation formé.

ET

Avoir complété 10 points de crédit professionnel **approuvés par Triathlon Québec** depuis le 1^{er} juillet 2016

D) AFFILIATION

L'athlète doit être membre annuel de la fédération avant la finale régionale de sa région.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition régionale où les 3 meilleurs athlètes par sexe seront sélectionnés

F) ADMISSIBILITÉ

- 1) Avoir participé à un camp de développement régional ou provincial reconnu par Triathlon Québec en 2017 ou en 2018;
ET
- 2) Avoir réalisé les temps minimaux suivants en natation et en course à pied (une des deux distances proposées ici-bas) lors d'événements approuvés par Triathlon Québec entre le 1^{er} octobre 2017 et le 31 mai 2018 (voir note);

Temps minimaux			
	Natation*	Course**	
	400m	1500m	2000m
Filles	06:50,0	06:20,0	08:45,0
Garçons	06:50,0	06:10,0	08:30,0

* Temps de natation exprimé pour bassin de 25m **Temps de course à réaliser sur route ou sur piste

Note :

- a. Jusqu'à un maximum de deux athlètes par région pourront être sélectionnés s'ils terminent parmi les trois premiers de l'épreuve de sélection régionale et ne réalisent qu'un des deux temps minimaux inscrits.
- b. Dans cette clause, la parité des sexes sera priorisée sauf si le contingent d'un sexe est déjà plein (ex : 3 garçons ou 3 filles), auquel cas, une région pourra sélectionner deux athlètes du même sexe.

La liste des athlètes admissibles sera envoyée aux répondants régionaux avant la tenue de la finale régionale.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'adresse du domicile

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Triathlon individuel avec sillonnage

Catégorie	Distance (natation/vélo/course)
12-15 ans garçon	375/10/2,5km
12-15 ans fille	375/10/2,5km

Déroulement

Un départ de masse par sexe sur ponton ou sur la plage selon les installations

Triathlon individuel de type contre-la-montre

12-15 ans garçon	200/5km/1,5km
12-15 ans fille	200/5km/1,5km

Déroulement :

Départ individuel à intervalle de 30 secondes

Tous les participants d'un sexe, suivi de tous les participants de l'autre sexe.

Triathlon en relais

	Distance 4x (natation-vélo-course)
12-15 ans mixte	200/5km/1,5km

Composition de l'épreuve de relais :

Équipe composée de 4 athlètes, soit de 2 garçons et 2 filles.

Les régions incomplètes pourront envoyer une équipe composée différemment. Toutefois, ces équipes ne seront pas comptabilisées dans les points.

Pour les régions n'ayant pas les 4 participants et pour les athlètes des régions ne faisant pas partie de l'Équipe de la délégation (5^e et 6^e athlète), il y aura possibilité de former équipes de régions regroupées.

Il n'y aura cependant aucune comptabilisation pour les équipes multi-région.

Déroulement :

Départ de masse 4x (200/5km/1,5km)

L'ordre suivant doit être respectée : Fille-Gars-Fille-Gars.

Si une équipe est composée de 3 filles, l'ordre sera Fille-Fille-Fille-Gars (Non-éligible aux points)

Si une équipe est composée de 3 gars, l'ordre sera Fille-Gars-Gars-Gars (Non-éligible aux points)

I) SURCLASSEMENT

Il n'y a aucun surclassement possible.

J) SUBSTITUTION

Autorisée en autant que l'athlète ait participé à la compétition de sélection régionale et selon les règles prévues par **SPORTSQUEBEC**.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 8

Médailles d'argent : 8

Médailles de bronze : 8

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Épreuve individuelle et Contre-la-Montre						Relais	
Position	Pointage	Position	Pointage	Position	Pointage	Position	Pointage
1	57	20	28	39	9	1	114
2	52	21	27	40	8	2	104
3	48	22	26	41	7	3	96
4	45	23	25	42	6	4	90
5	43	24	24	43	5	5	86
6	42	25	23	44	4	6	84
7	41	26	22	45	3	7	82
8	40	27	21	46	2	8	80
9	39	28	20	47à 57	1	9	78
10	38	29	19			10	76
11	37	30	18			11	74
12	36	31	17			12	72
13	35	32	16			13	70
14	34	33	15			14	68
15	33	34	14			15	66
16	32	35	13			16	64
17	31	36	12			17	62
18	30	37	11			18	60
19	29	38	10			19	58

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

La somme des points des épreuves individuelles et des épreuves en équipe (uniquement si l'équipe est complète et que tous les athlètes qui la composent proviennent de la même région) sera utilisée pour déterminer la région gagnante et le classement de toutes les régions.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.